

## REUNION PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. André GILLES et M. Georges PIRE, Députés permanents en mission à l'étranger, ainsi que M. le Gouverneur, en mission en Belgique. Monsieur GENET, avez-vous des excusés ?

M. GENET.- M<sup>me</sup> FRENAY ; MM. GIELEN et MERCENIER arriveront avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M.GEORGES.- Je dois excuser M<sup>me</sup> Denise BARCHY, Joseph MOXHET et arrivera avec quelque retard Christelle WALTHERY.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER.- Quelques arrivées tardives, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HAAS, à défaut de M. DRION. ?

M. DRION.- Ils vont venir.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2005).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**IV.- Communications de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- J'ai deux communications à vous faire.

- 1) Il me revient d'attirer votre attention sur l'organisation en Province de Liège, Ville de Seraing et Université de Liège, du 4 au 7 mai prochains, des 24<sup>èmes</sup> Jeux nationaux pour personnes avec un handicap mental organisés par l'asbl « Special Olympics Belgium ».

La Province de Liège, via les Grands Evénements, le Département des Sports et le Département des Affaires sociales, soutient activement cette manifestation.

Vous avez trouvé sur vos bancs, d'une part, une plaquette de présentation générale des Jeux et d'autre part, une boîte à soleil. Cette dernière constitue en quelque sorte l'élément « mascotte » de ces 24<sup>èmes</sup> Jeux. Elle est vendue au prix de 3 € au profit de l'asbl « Spécial Olympics Belgium » et nous avons le plaisir de vous en offrir un exemplaire.

Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous pourrez apporter aux Jeux, notamment par votre présence sur les différents sites de ces derniers du 4 au 7 mai prochains, et ce principalement à Naimette-Xhovémont, sur le complexe sportif du Bois de l'Abbaye à Seraing et au Blanc Gravier au Sart-Tilman.

- 2) Vous avez reçu dans le courant de la semaine un bulletin de participation pour la séance thématique sur les services d'incendie du 9 mai. Le dernier délai étant ce jeudi, je vous demande de bien vouloir rentrer le bulletin de participation, si vous avez décidé d'y participer.

**V.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 04-05/111 : Donation faite à la Province de Liège par le Centre wallon d'art contemporain « La Châtaigneraie »**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/111. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> ENGELS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> ENGELS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre troisième commission s'est réunie ce 25 avril pour examiner le document 04-05/111 qui a pour objet la proposition de « Donation faite par le Centre wallon d'Art contemporain – La Châtaigneraie ».

M<sup>me</sup> la Présidente nous présente l'œuvre en question : une pipe faisant partie d'un ensemble exposé lors de l'année Simenon Place Saint-Lambert. Cette exposition avait pour titre « Simenon d'une Pipe ».

Ces sculptures-poubelles ont été redistribuées et dans ce cadre celle réalisée par Paul Mahoux (Le Saumon ne passera plus à l'orange) destinée à la Province serait installée devant le Service Jeunesse à Grivegnée, c'est-à-dire devant un lieu public gardant ainsi son rôle d'objet pour tous.

Des photos de l'œuvre nous ont été présentées et votre troisième commission vous propose, par 11 voix pour et 3 abstentions, d'adopter ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/112 : Service des Sports : modification à apporter aux règlements d'attribution des prix sportifs provinciaux et création d'un Prix de l'Espoir sportif de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/112. Ce dossier a été soumis quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame le Greffier, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, quatrième commission : document 04-05/112.

Le Président présente le projet de création d'un Prix sportif supplémentaire. Il cède ensuite la parole au Député permanent qui explique l'historique des Prix sportifs accordés par la Province de Liège, soit trois actuellement.

Le règlement devait être modifié afin de clarifier et de préciser un certain nombre de points pour les candidatures et pour l'attribution des Prix. Ainsi, un sportif ne pourra plus présenter sa candidature qu'à un seul Prix, évitant ainsi tout cumul. De même, la référence à la charte d'éthique sportive impose une sanction en cas de manquement, soit la déchéance du Prix.

Un conseiller provincial se pose la question de savoir pourquoi un candidat ne pourrait pas postuler deux Prix.

Le Député permanent, ainsi que M. Christian PETRY, lui répondent : il faut faire une distinction pour éviter non seulement les cumuls mais également une spéculation éventuelle. Pour le Prix de l'Espoir, cela permettra à des jeunes talents d'être récompensés plutôt que d'être bloqués par des sportifs confirmés.

Le même conseiller provincial pose une question concernant le Prix du fair-play : peut-on envisager de ne pas l'accorder certaines années ? La réponse est positive.

Les débats sont clos. Le point est mis au vote : 11 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Première résolution : modification à apporter aux règlement d'attribution des Prix sportifs provinciaux.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Deuxième résolution : création d'un Prix de l'Espoir sportif de la Province de Liège.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 04-05/113 : Adhésion de la Province de Liège à l'asbl « La Wallonie lance le Giro »**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/113. Ce dossier a été soumis quatrième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> WAONRY, à nous faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> WAONRY, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre quatrième commission s'est réunie ce mercredi 27 avril afin d'examiner le projet de résolution 04-05/113 concernant l'adhésion de la Province de Liège à l'asbl « La Wallonie lance le Giro 2006 » dont les projets de statuts vous ont été communiqués. Les partenaires sont la Région wallonne, les Provinces de Liège, de Hainaut, de Namur et de Brabant wallon, les Villes de Seraing, Charleroi, Mons et Namur et les Communes de Wanze et Perwez. La mise de fonds est de 1.275.000 € répartie de la façon suivante :

- Région wallonne : 425.000 €
- Province de Liège, Ville de Seraing et Commune de Wanze : 425.000 €
- Province de Hainaut, Villes de Charleroi et de Mons : 212.500 €
- Province de Namur et Ville de Namur : 141.667 €
- Province de Brabant wallon et Commune de Perwez : 70.833 €.

M. le Député rapporteur nous présente l'historique du dossier et précise que celui-ci a été élaboré en mettant en avant l'expérience provinciale dans le domaine faisant ainsi référence au Tour de France et aux classiques wallonnes.

Un commissaire demande alors des précisions quant au montant de la part provinciale dans les 425.000 € prévu pour les partenaires Province de Liège, Ville de Seraing et Commune de Wanze et pourquoi les partenaires liégeois payent une somme équivalente au double de la participation hennuyère.

Le Député rapporteur précise alors que la Province de Liège prend en charge les 425.000 € et que les communes qui abriteraient un départ ou une arrivée d'étape prendraient en charge l'aspect logistique ainsi que les frais de police et d'équipement. Il ajoute que la Province de Liège aurait le privilège d'organiser le prologue de la course et qu'en tenant compte de critères tels que l'hébergement, de la présence de la caravane et les retombées économiques, cela explique la part prise en charge par la Province. La charpente prévue au départ étant de un tiers de la somme prise en charge par la Région wallonne, un autre tiers par la Province de Liège et le solde pour les autres partenaires.

Le même commissaire s'étonne que la représentation des partenaires liégeois au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale ne soit pas à l'image de leur participation financière dans l'asbl.

Le Député rapporteur précise alors que l'assemblée générale se réunira normalement deux fois. Des contacts antérieurs ont été pris avec les dix partenaires et dans un souci d'efficacité, il avait été convenu de limiter le nombre de personnes autour de la table mais que chaque partenaire puisse être représenté.

Plus aucune question n'ayant été posée, votre commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 11 voix pour et deux abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, même pas pour le vélo ! Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/114 : Désignation pour la fin de la législature 2000-2006 :**

- d'un candidat administrateur ;
  - d'un délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- appelés à représenter la Province au sein de la Société coopérative régionale d'Habitations sociales à responsabilité limitée « Le Confort Mosan ».

**Document 04-05/115 : Désignation pour la fin de la législature 2000-2006 :**

- d'un candidat administrateur,
  - d'un délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- appelés à représenter la Province au sein de la Société coopérative à responsabilité limitée « Terre et Foyer – Guichet du crédit social »

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour : documents 04-05/114 et 04-05/115. Ces dossiers ont été soumis à la cinquième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M. CARPENTIER, à nous faire connaître les conclusions de la commission. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CARPENTIER, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, comme rappelé, votre cinquième commission s'est réunie ce mardi 26 avril afin d'examiner les deux documents précités, à savoir le document 04-05/114 et 04-05/115.

Le document 04-05/114 est relatif à la désignation pour la fin de la législature 2000-2006 d'un candidat administrateur et d'un délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires au sein de la Société coopérative « Le Confort Mosan ».

En fait, il s'agit de présenter un candidat pour achever le mandat de M. Marcel LHOEST, atteint par la limite d'âge prévue par le décret d'octobre 1998 qui institue le Code wallon du logement. M<sup>me</sup> Josette MICHAUX est proposée en qualité de candidat administrateur et de délégué aux assemblées générales de ladite société.

Aucune remarque n'ayant été formulée, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au document de la Députation permanente.

Document 04-05/115, il s'agit ici également d'examiner le document relatif à la désignation, pour la fin de la législature, d'un candidat administrateur et d'un délégué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires au sein de la Société coopérative à responsabilité limitée « Terre et Foyer – Guichet du Crédit social ».

En fait, c'est dû à la transformation de la société d'habitations sociales « Terre et Foyer » en un « Guichet du Crédit social ». Dès lors, il y a lieu de mettre en adéquation avec les nouveaux statuts, la représentation provinciale au sein de la nouvelle société, en présentant un nouveau candidat administrateur et un nouveau délégué aux diverses assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ici, il s'agit de M<sup>me</sup> Denise BARCHY qui a été proposée en qualité d'administrateur et de délégué aux assemblées générales.

Aucune remarque n'ayant été formulée, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions, que votre cinquième commission vous propose d'approuver cette désignation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je déclare la discussion générale close.

Nous passons au vote des conclusions de la commission pour le document 04-05/114.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Nous passons au vote des conclusions de la commission pour le document 04-05/115.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/116 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (revalorisation barémique de 1% au 1<sup>er</sup> décembre 2004)**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/116. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre sixième commission, réunie à la Maison des Sports ce mardi 26 avril, a examiné le document 04-05/116 intitulé « Services provinciaux : modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (revalorisation barémique de 1% au 1<sup>er</sup> décembre 2004) ».

Un commissaire observe que l'article 11, qui fait l'objet de propositions de modification, figure de manière complète dans le dossier fourni aux conseillers et fait référence aux « dispositions prévues dans le présent statut ». Or, remarque-t-il, le statut pécuniaire ne fait pas partie ni des pièces envoyées aux conseillers, ni du dossier qu'ils peuvent consulter.

Le commissaire précise qu'il a déjà formulé ce type de remarque précédemment et qu'il souhaite que, dans le cas de modifications à un règlement, à un statut, etc, le document complet soit à disposition des conseillers, via Internet.

A la question d'un autre commissaire qui souhaite savoir si cette revalorisation de 1% fait l'objet d'une subvention automatique, il est précisé que cette revalorisation est à charge de la Province pour les seuls membres du personnel non subventionné par la Communauté française.

Aucune autre question ou remarque n'étant plus formulée, c'est par 8 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions que votre sixième commission vous propose d'adopter le projet de résolution concernant les services provinciaux : modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (revalorisation barémique de 1% au 1<sup>er</sup> décembre 2004) – document 04-05/116.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M<sup>me</sup> RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Une courte intervention dans la foulée de ce rapport, pour souligner la rapidité de réaction à la remarque que j'avais formulée en commission mardi - remarque qui n'était pas nouvelle d'ailleurs – et l'espoir qui en découle.

Les membres de la sixième commission, effectifs et suppléants, ont en effet reçu hier un courriel spécifiant notamment qu'un exemplaire du statut pécuniaire (environ 250 pages) est à disposition au service du Conseil.

L'espoir qui découle de cette rapidité de réaction, c'est bien entendu que, dorénavant, lorsqu'un dossier soumis à la sixième commission fait référence à une résolution, un règlement ou tout autre document provincial, le texte complet soit disponible via le site Internet des conseillers provinciaux ou, à défaut, le cas échéant, puisse être consulté au service du Conseil, en même temps que les documents fournis aux conseillers. Ceci nous permettra enfin d'examiner les dossiers en toute connaissance de cause.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/117 : Donation faite à la Province suite à la dissolution de l'asbl ICAN – Institut communautaire de l'Alimentation et de la Nutrition. Adoption d'un règlement d'ordre intérieur pour l'attribution du « Prix de diététique pour l'Education nutritionnelle », créé suite à cette donation**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/117. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions.

Avant d'écouter le rapport, vous avez trouvé sur votre banc un nouveau projet de règlement dans lequel il a été tenu compte des remarques formulées en sixième commission quant à l'article 5 du règlement du « Prix de diététique pour l'Education nutritionnelle ».

Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre sixième commission s'est réunie ce mardi 26 avril 2005, à 17 heures, pour examiner le document 04-05/117 : donation faite à la Province suite à la

dissolution de l'asbl ICAN (Institut communautaire de l'Alimentation et de la Nutrition) ; adoption d'un règlement d'ordre intérieur pour l'attribution du « Prix de Diététique pour l'éducation nutritionnelle » créé suite à cette décision.

Les conseillers présents sont heureux de cette donation, aucune question, ni remarque n'ont été formulées concernant celle-ci.

Lors de la discussion du règlement intérieur, un conseiller s'est inquiété sur les termes de l'article 5 concernant la composition du comité d'attribution et en particulier la nomination du deuxième vice-président. Comment sera gérée maintenant et surtout à long terme la désignation du représentant issu de l'asbl dissoute ?

Actuellement, la désignation de M. BARBASON, membre fondateur et président de l'asbl dissoute comme deuxième vice-président, est tout indiquée. Par l'avenir, il est impensable qu'une asbl dissoute puisse encore proposer une personne.

Il a donc été suggéré de remplacer « un représentant issu de l'asbl dissoute » par « un membre proposé par la Députation permanente ».

Les membres de notre sixième commission ont donc proposé, par 8 voix pour et 5 abstentions, que via notre Députation la formulation la plus adéquate soit rencontrée. Le texte modifié est donc sur vos bancs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur DRION.

M. DRION (de son banc).- Nous avons lu avec grand intérêt la modification de texte qui nous convient. Je pense que pour éviter à la Députation permanente quelques difficultés en cas de partage, il faudrait toiletter l'article 6 de manière telle qu'il n'y ait l'hypothèse d'un seul vice-président demain, souhaitant évidemment très longue vie à M. BARBASON. J'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Première résolution : Acceptation de la donation.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Deuxième résolution : Adoption d'un règlement d'ordre intérieur pour l'attribution du Prix.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/118 : Modification du règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 04-05/118. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission réunie ce mercredi 27 avril a examiné le document référencé 04-05/118 traitant de la modification du règlement relatif à la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement.

Après avoir entendu l'exposé de ce document par le Président, un commissaire interroge et voudrait savoir où et quand a eu lieu la première mise en application.

La réponse obtenue est la suivante : des questions et remarques ont surgi lors du premier enrôlement, c'est-à-dire pour l'année 2004. Ces questions et remarques avaient un caractère tout à fait d'ordre général. Il s'agissait d'améliorer le texte en vertu de la nouvelle législation.

Aucune entreprise, en particulier, n'est à la base de cette proposition de modification du règlement. Il s'agit donc essentiellement d'uniformiser le texte avec celui de la Région wallonne.

Une autre question est alors posée quant à la date exacte de la résolution du Conseil provincial. Est-ce le 24 ou le 26 octobre 2004 ? La date exacte est le 26 octobre.

Ce document ne suscitant aucune autre question, ni remarque supplémentaire, le Président passe au vote. C'est par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que votre septième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la résolution annexée à ladite pièce.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/119 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 04-05/119. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, ce dossier 04-05/119 a été soumis à votre septième commission lors de sa séance du 27 avril.

Par 10 voix pour et 2 abstentions, il vous est proposé d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/120 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire paramédical de Liège-Huy-Waremme**

**Document 04-05/121 : Désignation de deux receveurs spéciaux des recettes respectivement pour l'Ecole polytechnique de Herstal et pour l'Internat polyvalent de Herstal**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 et point 12 de l'ordre du jour : documents 04-05/120 et 121. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M. MASSIN, à nous faire connaître les conclusions de la commission. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission réunie ce 27 avril ayant décidé de regrouper les documents 04-05/120 et 121 relatifs à la désignation d'un receveur spécial à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire paramédical de Liège-Huy-Waremme et de deux receveurs spéciaux pour l'Ecole polytechnique de Herstal et l'Internat polyvalent de Herstal, je ne ferai donc qu'un seul rapport.

Un membre de la commission, visant plus particulièrement le document 121, demande pourquoi deux receveurs distincts sont désignés pour l'Ecole et l'Internat d'un même établissement.

Il lui est répondu que c'est pour plus de clarté et de facilité qu'il a scission et que, d'autre part, les autorisations portent sur des domaines spécifiques.

D'une manière plus générale, un autre membre de la commission s'interroge à propos du contrôle exercé sur les comptes des receveurs spéciaux.

M. le Député permanent rapporteur lui indique que les comptes des différents établissements sont soumis au contrôle du receveur provincial avant d'être intégrés dans la comptabilité provinciale.

Ces précisions apportées, c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que votre septième commission vous propose d'adopter les résolutions 04-05/120 et 121.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions.

La première résolution : document 04-05/120.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

La deuxième résolution : document 04-05/121.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/123 : Désignation d'un comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye**

**Document 04-05/124 : Désignation d'un comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 et point 14 de l'ordre du jour : documents 04-05/123 et 124. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> STASSEN, à nous faire connaître les conclusions de la commission. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la septième commission s'est réunie ce mercredi 28 avril pour examiner ce point qui a pour objet la désignation d'un comptable des matières à l'IPES de Hesbaye.

Un commissaire a demandé la raison du départ de l'ancien comptable. Il lui a été répondu que cette personne a été mutée et que l'on a donc dû procéder à son remplacement.

Comme il n'y a plus eu d'autre question, ni remarque, votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution, par 10 voix pour et 4 abstentions.

La même commission a examiné le document 04-05/124.

A la question d'un commissaire sur la raison de traiter cette désignation après la mise en activités du nouveau comptable, il lui a été répondu qu'il n'était pas possible de laisser cette fonction vide et que cette désignation effective aujourd'hui avait un effet rétroactif.

Sans autre remarque, ni autre question, la septième commission a pu procéder au vote et elle vous propose d'adopter le projet de résolution, par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Pour le document 04-05/123, qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 041-05/124, qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 04-05/122 : Proposition d'un conseiller provincial relative au redéploiement économique de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 04-05/122. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission, lors de sa réunion du lundi 25 avril, a examiné la proposition d'un conseiller provincial relative au redéploiement économique de la Province de Liège : document 041-05/122.

Invité à présenter sa proposition, M. GENET en réfère à son document écrit.

En réponse, le Député permanent rappelle que l'étude Liège 2020 a été réalisée par une trentaine de citoyens « éclairés » avec l'appui logistique de la SPI+ et l'appui méthodologique de Hugues de JOUVENEL.

Le travail comporte deux parties : d'abord un état des lieux non exhaustif mais néanmoins fort fouillé, puisqu'il représente un travail de deux ans et est basé sur l'audition de nombreux experts. Ensuite, l'élaboration de quatre scénarii prétextes destinés à mettre en évidence les enjeux fondamentaux et à susciter le débat.

Les personnes qui se sont impliquées de manière importante dans ce travail avaient avant tout le souci d'apporter une contribution positive au redéploiement économique du Pays de Liège.

Par souci de cohérence avec l'objectif prioritaire de consensus autour du devenir souhaitable du Pays de Liège, il convenait en effet prioritairement d'éviter que le travail soit générateur de dissensions, d'oppositions, de conflits, d'accusations stériles. C'est pourquoi, il a paru judicieux d'apporter le travail au groupe de redéploiement économique de Liège qui, par son pluralisme, sa composition, incluant des forces économiques, et par ses objectifs, paraissait le mieux à même d'assurer la poursuite du travail de manière positive et cohérente.

Dès lors que la proposition de constituer un groupe de travail séparé au sein de l'institution provinciale est susceptible de déboucher sur des propositions, des conclusions à tout le moins différentes, voire divergentes, susceptibles de générer des décisions contraires à l'esprit des auteurs de l'étude, le Député permanent propose de ne pas répondre favorablement à la proposition du groupe ECOLO, de constituer un organe de réflexion au sein même du Conseil provincial.

Il considère que les préoccupations du groupe ECOLO sont d'autant plus légitimes que des membres du parti ECOLO ont collaboré de manière dynamique et constructive à l'étude Liège 2020, mais il les invite à se tourner directement vers le G.R.E., s'il souhaite apporter encore une contribution positive.

M. GENET fait remarquer que le Député permanent n'a pas répondu à la partie de son courrier relative à la proposition de développer au sein du Conseil provincial, une réflexion sur les sujets de nature économique en dehors même de l'étude Liège 2020. Autrement dit, la réflexion économique de la Province s'exerce-t-elle exclusivement à travers la SPI+ ?

Le Député permanent répond qu'à son estime, c'est bien au sein de la SPI+ qu'il convient de mener la réflexion car, nonobstant la présence majoritaire de la Province, c'est un lieu de rencontre et de dialogue avec d'autres milieux, notamment économiques et sociaux.

Il fait référence, à cet égard, au projet de rapport annuel 2004 qui fait apparaître, en un très longue liste, tous les liens que la SPI+ a pu nouer avec une série de partenaires, d'institutions, d'organes à vocation économique. Richesse qui ne se retrouverait pas au sein de notre institution.

Le Président passe aux votes qui font apparaître pour la proposition de M. GENET : 9 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous êtes le premier, Monsieur GENET. Vous avez la parole.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, cette proposition, ce n'était pas calculé, si je puis dire, intervient au lendemain de l'arrêt de l'avant dernier four de la sidérurgie à chaud ; l'arrêt du dernier four est programmé et l'on sait la catastrophe sociale que cela entraîne.

La proposition qui a été formulée est partie de la réflexion suivante : est-ce que le G.R.E., le Groupe de redéploiement économique liégeois, est-ce que l'asbl « Avenir du Pays de Liège » sont, et je m'imaginai sonder votre assemblée, sont à votre estime des cellules, des institutions qui sont jusqu'à présent, depuis qu'elles existent, à la mesure du défi que représente le redéploiement de la Province.

Je suis sûr que si vous vous posez la question sans atermoiement, vous direz non ; ces outils n'ont pas démontré à la date d'aujourd'hui leur efficacité. Ils ne répondent pas à l'enjeu que représente le redéploiement et je dirais, pour faire référence à cette étude Liège 2020, que parmi les quatre scénarii, on est effectivement toujours dans les chiens de faïence. Le regretté Président du G.R.E. n'est pas remplacé. Le G.R.E. a souffert de sa maladie et aujourd'hui encore, je pense que l'on attend notamment que la Fédération du Parti socialiste choisisse sa présidence pour régler la présidence du G.R.E.

Est-ce que l'on n'est pas dans le scénario des chiens de faïence ? Je veux dire par là est-ce qu'il y a suffisamment de dynamisme, est-ce qu'il y a suffisamment d'envie et de volonté dans la Province pour faire face à ce défi ?

Mon avis, l'avis de mon groupe est vraiment que non.

M. GEORGES.- C'est l'avis de M. WESPHAEEL !

M. GENET.- Mon groupe et notamment les membres, je pense à José DARRAS et Eric JADOT qui participent à ces structures, disent : elles n'avancent pas, elles ne travaillent pas, elles n'ont pas de contrôle.

Donc, que fait notre Conseil provincial ? Nous avons été élus ; que faisons-nous ? Nous restons les bras ballants en regardant passer le train !

M. MOTTARD, Député permanent.- Mais non ; vous dites n'importe quoi !

M. GENET.- Mais si, c'est cela.

M. DRION.- Remplacez vos collègues alors !

M. GENET.- La proposition était que M. le Gouverneur avec le Député permanent en charge des Affaires économiques prennent une initiative pour essayer, non pas concurremment, non pas pour essayer de faire en sorte que ces institutions qui ont le mérite d'exister ne fonctionnent pas ; la proposition cherche à faire en sorte que nous avons une légitimité élue et nous travaillions à cela.

Alors, Monsieur le Député, vous savez que nous avons de la sympathie l'un pour l'autre...

DE L'ASSEMBLEE.- Ooh !

M. GENET.- Tout à fait, en tout cas, moi j'en ai. Mais votre réponse en commission qui consiste à dire que la SPI+ fait très bien le travail, vous avez raison, vous y êtes, vous la présidez. J'y suis au conseil d'administration. Mais que fait-elle effectivement pour répondre à ce défi-là ?

Je suis d'accord avec vous pour dire que, non seulement les représentants de la Province, des communes, du monde travailleur, du monde de l'entreprise s'y trouvent et que notre Conseil n'est que des hommes et des femmes politiques.

Je pense vraiment qu'il n'y a pas de raisons de stériliser notre compétence en matière économique en disant que c'est aux autres à faire le travail. Nous pouvons faire quelque chose dans ce domaine.

La proposition n'était pas exceptionnelle, elle ne demande pas beaucoup d'efforts. Elle dit simplement : il y a une étude faite par cette commission de prospectives, vous en avez loué les qualités à juste titre. Elle a beaucoup de qualités et pourquoi est-ce que notre Conseil n'en prend pas connaissance ; pourquoi n'essayons-nous pas, tous, d'en prendre connaissance ? C'est le premier point de la proposition. Pourquoi est-ce que notre Conseil n'entend pas, comme d'autres instances l'ont fait, les personnes chargées de diffuser ce qui se trouve dans cette étude pour que nous puissions nous faire notre opinion. C'est l'objectif de Liège 2020, c'est de mettre dans les mains de tout le monde et particulièrement des décideurs et des personnes là où elles se trouvent et avec les mandats qui sont les leurs, les éléments pour essayer de faire en sorte que ce soit le scénario de l'hirondelle qui se produise.

Donc, je pense vraiment que ce que nous demandions n'était pas trop.

Ma déception ne vient pas de votre refus. Ma déception, elle vient à la fois du fait que très sincèrement, vous avez dit : mes compétences en matière économique se résument à présider la SPI. C'est bien, c'est important. La SPI fait de l'excellent travail mais est-ce que, là encore une fois, notre assemblée, votre exécutif ne peuvent rien faire dans cette matière, à côté, en support, réfléchir, discuter, débattre.

Il me semble que ce serait apporter un petit peu notre pierre à ce redéploiement dont la Province a vraiment bien besoin. Voilà la raison de cette proposition.

Mon regret et ma déception, c'est non seulement que notre Province s'auto stérilise. Mais la conception que l'écologie a de la croissance est un peu particulière. Elle veut, et c'est là aussi et surtout ma déception, non plus produire pour le plaisir de produire, produire plus mais produire différemment ; concilier l'écologie et l'économie. Notre assemblée aurait pu participer à cette réflexion, aurait pu faire des propositions. C'est une fois encore le projet de Liège 2020 et on aura malheureusement raté cette occasion. C'est vraiment dommage, je le regrette.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Qui souhaite encore intervenir avant le Député ? Personne. Monsieur le Député permanent, vous avez la parole.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Je veux en tout cas vous assurer de ceci : c'est que par delà les partis, j'ai de la considération pour les personnes qui essaient, dans le respect de leur conviction, de faire avancer positivement les choses. On peut ne pas être nécessairement d'accord mais on peut au moins dialoguer. Donc, en ceci, effectivement je pense que, avec vous et avec certains membres de votre groupe qui siègent à la SPI+, nous avons souvent des discussions très respectueuses et fort positives.

Mais au-delà de cela, l'exposé même que vous venez de faire et les réactions, me semble-t-il, que j'ai entendues sur les bancs, manifestent à suffisance les risques de ce qu'une institution politique, comme la nôtre, débouche sur des prises de position, comme je l'ai dit, des conclusions, des divisions, des oppositions. Bref, des attitudes qui, quelque part, ne sont pas de nature à renforcer cette recherche de consensus et de progrès que nous souhaitons tous dans le cadre du redéploiement économique.

Je ne peux que vous répétez cela mais il me semble que vous avez fait ici même la démonstration que, parce que justement nous sommes une institution politique, nous pouvons et nous devons participer au débat, mais ce n'est pas ici que le débat doit se faire.

Effectivement, le choix a été fait du G.R.E.. En ce qui concerne Liège 2020, je ne peux que vous répétez qu'il appartient à tout un chacun, dans le cadre de ses actions, de se manifester – et je l'ai écrit à votre groupe d'ailleurs – auprès de ceux qui sont maintenant détenteurs de l'outil, du dossier que tout le monde peut d'ailleurs facilement obtenir à la SPI, que tout le monde peut consulter sur [www.liege2020](http://www.liege2020); vous obtenez tout, y compris les 400 pages de travaux préparatoires ; il y a d'ailleurs possibilité pour tout un chacun de s'exprimer également par rapport à cela et nombreux sont les citoyens qui le font puisque nous avons un compte.

Pour le reste, je trouve que votre approche du travail à la SPI est un peu réductrice. Je vous l'ai dit, la SPI est partie prenante à une quarantaine d'organismes, d'institutions actifs dans le domaine économique, dans le domaine du redéploiement. Je ne vais pas commencer à les énumérer. Vous savez qu'elle est, pour le moment, particulièrement préoccupée d'apporter sa contribution positive personnelle à travers la mise en valeur rapide, et la plus rapide possible, des terrains qui ont été mis à disposition dans le cadre du plan prioritaire du Gouvernement wallon, les 9 nouvelles zones. Les 40 hectares, sont potentiellement déjà vendus ! Il y a donc urgence de mettre cela en œuvre.

Nous sommes pour le moment en réflexion dans toute une série d'autres domaines pour trouver des formules originales et apporter notre collaboration avec tous les autres acteurs. Des discussions sont en cours, donc il n'y a pas lieu d'être trop précis ici maintenant mais vous serez très rapidement informés puisque vous siégez dans les instances de la SPI+.

Vous savez que la SPI+ ne travaille pas seule et qu'il y a à côté d'elle SAB, Meusinvest, Socran, le Port autonome, etc. ; que nous sommes en permanence en recherche d'actions positives en synergie avec ces diverses institutions et que des choses se concrétisent d'ailleurs à cet égard.

Donc, quand je dis, grosso modo les compétences du Député permanent rapporteur à l'économie, c'est prioritairement de présider la SPI+, cela veut aussi dire, à travers la SPI+, d'avoir toutes les possibilités d'actions que je viens d'évoquer, avec les autres acteurs du redéploiement économique du Pays de Liège au sens large et nous ne nous en privons pas.

Voilà, je ne pense pas que la Province s'auto stérilise, je pense qu'il appartient aux politiques de jouer leur rôle, leur rôle d'impulsion, leur rôle de contrôle, leur rôle de critique, leur rôle de proposition concernant vos réflexions sur l'aspect qualitatif. Je vous rejoins assez facilement mais je lisais déjà des critiques de la notion du produit intérieur brut lorsque j'étais à l'université; on ne disait pas encore écolo mais la préoccupation était bien évidemment déjà là de la qualité du développement. Voilà effectivement quelque chose, la qualité du développement, la nature du développement sur lequel nous pouvons avoir une approche, un échange mais qui est, reconnaissez-le quand même, de nature politique aussi.

Donc, sans doute, chaque fois que c'est possible, on peut essayer d'impulser ces idées au niveau de qui doit agir. Mais qui doit agir, ce sont les organes qui ont été mis en place pour cela ; c'est en ce qui nous concerne la SPI+ et à nous, ici politiques, de faire, comme je l'ai dit tout à l'heure, les actes de proposition, d'impulsion, de contrôle, de critique et de choix politique vis-à-vis de ces instances.

Je pense en tout cas que c'est comme cela qu'il faut concevoir les choses telles que nous les avons voulues ou alors, il fallait non pas avoir une SPI mais développer une branche de l'administration provinciale qui s'occuperait d'économie avec toute la perte que j'ai dite tout à l'heure de l'apport des autres, de l'échange avec les autres, de la souplesse, etc, etc. Mais ce n'est pas le choix que nous avons fait et la force et la conséquence, c'est que nous pouvons partager, nous pouvons agir de commun avec d'autres et il me semble que c'est plus efficace comme cela.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Monsieur DRION, vous voulez la parole ? Je vous invite à la tribune.

M DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avant le vote sur la proposition qui nous est présentée cet après-midi, permettez-moi au nom de mon groupe de vous faire part de notre position quant à ce vote.

Je ne vais pas paraphraser ce que, au nom de mon groupe, j'ai dit au mois d'octobre dernier. Ce dossier ne mérite pas de politisation. Si M. GENET s'exprime en terme de sympathie à l'égard du Député permanent rapporteur, je vous signalerai simplement que le mot sympathie signifie aussi condoléances. Donc, je vous laisserai dans vos responsabilités respectives pour vous dire que dans ce dossier, il faut respecter un minimum de déontologie politique. D'abord à l'égard des hommes et des femmes qui, au quotidien, sont concernés dans leur famille, dans leurs milieux sociaux et dans leur situation personnelle. Il faut ensuite, et c'est essentiel pour nous, respecter des acteurs politiques d'une région. Il faut enfin respecter les institutions.

Alors, les études c'est excellent mais au-delà des études, nous attendons toujours de la part des acteurs proposant aujourd'hui une résolution, des dossiers. Et en terme de dossiers, quelques exemples peut-être : la mise en place de la Société immobilière qui a créé un groupe technique, reconnaissant les rôles importants notamment en région liégeoise du Port autonome, de la SPI+ et de la SORASI. Ce sont les SPIN-OFF, c'est la liaison FRET, nous n'allons pas ici faire l'inventaire. Je pense qu'avant de travailler autour d'études et de refaire des études et de réfléchir autour des études, il convient d'avancer, de proposer.

Donc, nous laisserons à ECOLO la responsabilité de son initiative, de ces propos ; nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte donc pas ladite résolution.

**Document 04-05/125 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de mobilier destiné à équiper les dépendances du Château de Jehay**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/125. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 04-05/125 a donc été soumis à votre septième commission.

Aucune remarque n'ayant été formulée, votre septième commission vous propose, par 7 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au document précité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2005, je le déclare approuvé.

**VII. Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour et vous souhaite une bonne fin de journée.

- La réunion est levée à 16 h 10.